

Tours, le 16 décembre 2020

L'Inspecteur d'académie, Directeur académique des
services de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

à

Monsieur Cédric Picard
Secrétaire Départemental
des Enseignants de l'UNSA

Affaire suivie par
Evelyne RAMEAU
Conseillère de Prévention Départementale
evelyne.rameau@ac-orleans-tours.fr
0247607760
Poste 7832

267, rue Giraudeau
CS 74212
37042 Tours Cedex 1

Objet : courrier du 14 décembre 2020

La remontée des dossiers PPMS Risques Majeurs et Attentats Intrusion mis à jour est demandée chaque année aux directeurs et aux chefs d'établissement. La date de remontée est laissée à la discrétion des DASEN et se fait généralement dans le courant du 1^{er} trimestre.

Dans notre département, par souci d'allègement du travail administratif des directeurs en début d'année, seule la remontée de la synthèse de l'exercice PPMS AI qui teste le PPMS a, dans un premier temps, été demandée.

La demande de la lettre-info du 10 décembre dernier n'est pas un accroissement de tâches nouvelles mais bien une régularisation de pièces à mettre à jour que les directeurs d'école envoient habituellement avec la synthèse et que nous avons cette année juste différée.

Les conseillers pédagogiques de circonscription restent à la disposition des directeurs d'école qui rencontreraient des difficultés pour répondre à cette demande.

Pour rappel, l'envoi de ces pièces mises à jour et à destination de la DSDEN et de la Préfecture est réglementaire tant dans le 1^{er} degré que dans le 2nd. Elles relèvent de la mise en sûreté des élèves et des personnels et restent donc une priorité.

**Directeur Académique des services
de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire**


Dominique BOURGET